

UN AUDIT DE L'HABITAT

↳ POURQUOI ?

- Nous passons plus de 20 heures par jour à l'intérieur de notre habitat (logement, bureau, école, transport...).
- L'air intérieur de notre habitat est plus pollué que l'air extérieur (peinture, produit d'entretien, pesticide, moisissures, acariens...).

↳ DANS QUEL BUT ?

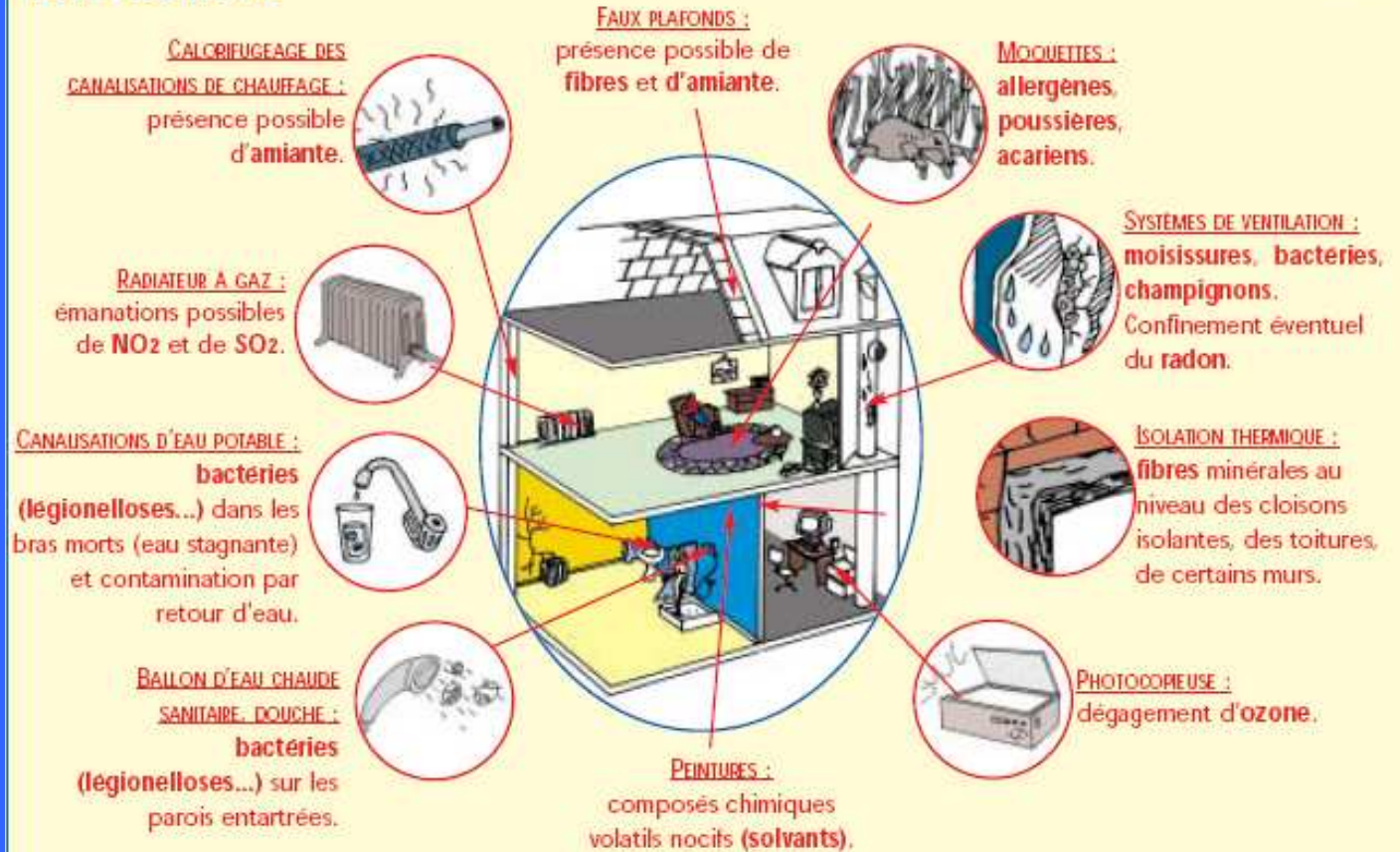
Préserver notre santé, nous assurer une meilleure qualité de vie en adaptant notre lieu de vie et notre façon de vivre.

↳ QUI EST CONCERNE ?

Toute personne :

- Allergique aux acariens, blattes, pollens, moisissures, animaux de compagnie...
- Présentant des symptômes tels que rhinite, eczéma ou asthme.
- Dont les problèmes de santé peuvent être dus à l'habitat.
- Ayant des enfants allergiques ou asthmatiques.
- Suspectant la présence de polluants chimiques dans son environnement intérieur.

L'habitat, source d'agents pathogènes respiratoires multiples : Etat des lieux



Source NAC

L'AIR DE NOS HABITATIONS EST UN MELANGE DE POLLUANTS :

- **POLLUANTS PHYSIQUES :** température, humidité,
- **POLLUANTS BIOLOGIQUES :** acariens, animaux de compagnie, moisissures, blattes...
- **POLLUANTS CHIMIQUES PROVENANT DE LA COMBUSTION :** CO, CO₂, NO_x, fumée de tabac...
- **POLLUANTS CHIMIQUES :** composés organiques volatils (COV) : solvants, formaldéhyde, pesticides...
- **POLLUANTS PARTICULAIRES :** fibres d'amiante, particules diesel ,
- **POLLUANTS générés par LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES.**

↳ MISSION DU CMEI

- ↳ **Après des professionnels de santé,**
 - il aide les médecins à la fois dans le diagnostic, le traitement des maladies respiratoires et allergiques liées à l'air intérieur,
 - il fait le lien entre les soignants, le malade, les professionnels du bâtiment et les institutionnels (ex: DDASS).
- ↳ **Après des patients et des particuliers,**
 - il recherche les agents pathogènes dans l'habitat,
 - il propose des mesures d'éviction selon des niveaux d'exposition mesurés.

↳ MODE D'INTERVENTION

- ↳ **Le CMEI intervient :**
 - **Gratuitement sur prescription médicale,**
- ↳ **La visite porte sur toutes les pièces de l'habitat selon 3 étapes :**
 - localisation de survenue des symptômes (quand ? où ? comment ?),
 - visite des locaux concernés,
 - prélèvements de polluants ou d'allergènes

↳ A L'ISSUE DE LA VISITE

- ↳ **Un courrier de suivi est adressé au médecin et au patient.**

↳ QUI CONTACTER DANS LE NORD PAS DE CALAIS ?

Les Conseillères Médicales en Environnement Intérieur

Madeleine BOURLARD
Karine ROGER



SANTÉ EN ACTION
RESPIRATION & ENVIRONNEMENT
28, RUE CARNOT
62300 LENS

sante-en-action@wanadoo.fr
☎ : 03.21.42.62.21



Le diplôme de Conseiller Médical en Environnement Intérieur est un diplôme interuniversitaire (DIU) délivré par l'Université Louis Pasteur de Strasbourg à l'initiative du Pr de Blay depuis 1991.

<http://cmei.free.fr>



LA PREVENTION

L'ARME LA PLUS EFFICACE CONTRE LES MALADIES ALLERGIQUES ET RESPIRATOIRES



**LES CMEI
SONT FORMES POUR VOUS AIDER**

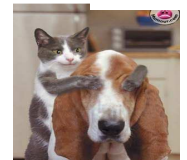
Acariens



Moisissures



Chats Chies



polluants

